

Fiche de données de sécurité	page 1/5
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Révision nr :1
VOLTALEF® HUILES S	Date : 05.01.2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit:** **VOLTALEF® HUILES S**
 - **Code du produit:** **902391**
 - **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 - **Emploi de la substance / de la préparation :** Huiles et lubrifiants. Fluides Hydrauliques
 - **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur:** ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 0 820 209 400
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.
- Identification de la société :
Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité : mzampa@isotherm.tm.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers

- **Dangers les plus importants:**
- Dangers physico-chimiques :** Décomposition thermique en produits toxiques et corrosifs
- Produits de décomposition :** voir chapitre 10
- Indications complémentaires :** Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

3 Composition/informations sur les composants

- **Nom chimique de la substance :** VOLTALEF® HUILES S
- Composants dangereux :**

Nom Chimique *)	No.-CE	No.-CAS	Concentration	Classification
Ethene, chlorotrifluoro-, homopolymer		9002-83-9	100 %	

*) Voir chapitre 14 pour le nom approprié de l'expédition

4 Premiers secours

- **Inhalation :** Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit :
Amener la victime à l'air libre.
Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Hospitaliser d'urgence
Effets retardés possibles
Mettre sous surveillance médicale même en l'absence de troubles initiaux
- Contact avec la peau :** Laver immédiatement et abondamment à l'eau.
- Contact avec les yeux :** Lavage immédiat, abondant et prolongé à l'eau
Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste
- Ingestion :** En cas de troubles : Consulter un médecin

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers spécifiques :** Décomposition thermique en produits fluorés et chlorés, toxiques et corrosifs :
- Méthodes particulières d'intervention :** Prévoir un système d'évacuation rapide des conteneurs
En cas d'incendie à proximité, éloigner les conteneurs exposés au feu
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :** En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Hydrocarbures.

Fiche de données de sécurité	page 2/5
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Révision nr :1
VOLTALEF® HUILES S	Date : 05.01.2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	Ne pas fumer.
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas rejeter dans l'environnement. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Endiguer avec du sable ou de la terre (ne pas utiliser de produits combustibles)
Récupération :	Enlever avec un absorbant inerte.
Élimination :	Recycler si possible Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

7 Manipulation et stockage

Manipulation	
Mesures techniques/Précautions :	Consignes de stockage et de manipulation applicables aux produits: Liquides visqueux Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.
Prévoir douches, fontaines oculaires.	
Précautions pour la manipulation sans danger :	Ne pas fumer.
Stockage	
Mesures techniques/Conditions de stockage :	Prévoir une cuvette de rétention
Matériel d'emballage	
Recommandé :	Bidons en aluminium vernis intérieurement

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures générales de protection : Prévoir un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisante dans les ateliers

Produits de décomposition:

chlorure d'hydrogene

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	02 2006	STEL	10	15	-
EU ELV	02 2006	TWA	5	8	-
INRS (FR)	01 2008	VLE	5	7,8	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	2007	Ceiling	2	-	-

fluorure d'hydrogene

Source	Date	Type de valeur	Valeur (ppm)	Valeur (mg/m3)	Remarques
EU ELV	02 2006	STEL	3	2,5	-
EU ELV	02 2006	TWA	1,8	1,5	-
INRS (FR)	01 2008	VME	1,8	1,5	Valeur réglementaire contraignante
INRS (FR)	01 2008	VLE	3	2,5	Valeur réglementaire contraignante
ACGIH (US)	01 2008	TWA	0,5	-	exprimé en F
ACGIH (US)	2008	Ceiling	2	-	exprimé en F
ACGIH (US)	2008	-	-	-	Ce produit peut pénétrer dans le corps par la peau.

Équipement de protection individuelle

Protection des mains :	Gants
Protection des yeux :	Lunettes de sécurité
Protection de la peau et du corps :	Bottes antidérapantes
Mesures d'hygiène :	Ne pas fumer.

Fiche de données de sécurité	page 3/5
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Révision nr :1
VOLTALEF® HUILES S	Date : 05.01.2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

9 Propriétés physiques et chimiques

État physique (20°C) :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	aucun(e)
Point/intervalle d'ébullition :	Suivant les grades > 141 °C > 256 °C > 323 °C
Point de congélation :	Suivant les grades < -55 °C -45 °C 0 °C
Température de décomposition :	> 300 °C
Point d'éclair :	N'a pas de point d'éclair dans les conditions de l'essai.
Pression de vapeur :	Suivant les grades 10 hPa (25 °C) 0,03 hPa < 0,001 hPa
Masse volumique :	1.860 - 1.930 kg/m ³ (20 °C)
Solubilité:	
- Hydrosolubilité :	(20 °C) insoluble
- Solubilité dans d'autres solvants :	Soluble dans: Hydrocarbures Solvants chlorés Alcools Cétones Esters
Viscosité, dynamique :	Suivant les grades 9,3 mPa.s 115 mPa.s 1.550 mPa.s

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique :	Température de décomposition: > 300 °C
Produits de décomposition dangereux :	Décomposition thermique en produits fluorés et chlorés, toxiques et corrosifs :
Autres informations :	Produit stable dans les conditions normales de stockage et de manipulation

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë	
Inhalation :	l'inhalation des fumées de décomposition par chauffage au dessus de 350 °C pourrait occasionner un état pseudo-grippal avec fièvre, douleurs musculaires (fièvre des polymères)
Inhalation des vapeurs par décomposition thermique du produit:	HF / HCl Sévèrement irritant pour les voies respiratoires Risque d'oedème pulmonaire
Ingestion :	• Chez l'animal: Peu nocif par ingestion DL50/rat: > 5.000 mg/kg
Effets locaux	
Inhalation :	Les produits de décomposition thermique, à haute température, pourraient être irritants pour les voies respiratoires HF / HCl Sévèrement irritant pour les voies respiratoires Risque d'oedème pulmonaire

Fiche de données de sécurité	page 4/5
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Révision nr :1
VOLTALEF® HUILES S	Date : 05.01.2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

Contact avec la peau :

• Chez l'animal:
Non irritant pour la peau (lapin)
Les produits de décomposition thermique, à haute température, pourraient être irritants pour la peau
HF / HCl
Corrosif pour la peau
Provoque de graves brûlures.

Contact avec les yeux :

• Chez l'animal:
Non irritant pour les yeux. (lapin)
Les produits de décomposition thermique, à haute température, pourraient être irritants pour les yeux

12 Informations écologiques

**Persistance et dégradabilité
Dans l'eau :**

Polymère inerte
Non biodégradable sur la base de sa structure

13 Considérations relatives à l'élimination

Elimination du produit :

Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

14 Informations relatives au transport

ADR : non réglementé
ADNR : non réglementé
RID : non réglementé
IATA Cargo : non réglementé
IATA Passenger : non réglementé
IMDG : non réglementé

15 Informations réglementaires

DIRECTIVE CEE

Fiches de données de sécurité : conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Classement / étiquetage CE

Substances dangereuses : D. 1999/45/CE modifiée par D. 2001/60/CE

Autres informations : Cette substance n'est pas classée comme dangereuse au sens de la Directive 67/548/CEE.

REGLEMENTATION FRANCAISE

Substances dangereuses : Arrêté du 20.04.94 modifié par arrêté du 9.11.2004 et du 16.01.2009

Maladies à caractère professionnel : Code de la Sécurité sociale : articles L461-6 et D.461-1

Surveillance médicale spéciale : Arrêté du 11.7.77 et circulaire n° 10 du 29.4.80 (liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale)

Sécurité au travail : Code du travail art. R 4222-1 à 4222-26. Captation des vapeurs, aérosols et particules solides à la source d'émission. Assainissement

Installations classées : Loi n° 76-663 du 19.7.76 et circulaire du 17-7-78

Déchets : Loi n°75-633 du 15.7.75 - Instruction technique du 22.1.80 sur les déchets industriels—

Arrêté du 02.02.1998, modifié par l'arrêté du 29.05.2000 et par l'arrêté du 03.08.2001, relatif aux prélèvements et à la consommation d'eau, ainsi qu'aux émissions de toute nature des installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation

Fiche de données de sécurité	page 5/5
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006	Révision nr :1
VOLTALEF® HUILES S	Date : 05.01.2013
	Remplace la fiche : 0/0/0

INVENTAIRES :

EINECS:	Conforme
TSCA:	Conforme
AICS:	Conforme
DSL:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste Canadienne DSL.
ENCS (JP):	Conforme
KECI (KR):	Conforme
PICCS (PH):	Conforme

16 Autres informations

Ce document s'applique au produit EN L'ETAT, conforme aux spécifications fournies par ARKEMA.

En cas de combinaisons ou de mélanges, s'assurer qu'aucun danger nouveau ne puisse apparaître.

Les renseignements contenus dans cette fiche sont donnés de bonne foi et basés sur nos dernières connaissances relatives au produit concerné, à la date d'édition.

L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.

L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs ne peut être considérée comme exhaustive.

Il appartient au destinataire du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels concernant l'utilisation, la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

L'utilisateur du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des conteneurs, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.

NB: Dans ce document le séparateur numérique des milliers est le «.» (point), le séparateur décimal est la «,» (virgule).